

Bordeaux, le 6 février 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DAFPEN-CARDIE

Affaire suivie par :

Jean-Luc MOURIER
IA-IPR d'EPS
CARDIE

jean-luc.mourier@ac-bordeaux.fr

07 77 31 08 07

Affaire suivie par :

Maité COUBERTEGUES
Professeure chargée de mission

Téléphone :

05 57 57 39 66

Fax :

05 57 57 35 09

Courriel :

cardie@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour

CS 81499

33060 Bordeaux Cedex

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs
académiques des services de l'Education nationale

Monsieur le directeur de l'ESPE d'Aquitaine

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du second degré

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de
l'enseignement public

Mesdames et Messieurs les inspecteurs du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/C de madame et messieurs les IA-DASEN

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés
sous contrat de Gironde

S/C de Madame la directrice diocésaine de la Gironde

Objet : Appel à projets expérimentaux CARDIE-ESPE 2018-2019 « Pour une école de la République, de la confiance et de la bienveillance »

La mission CARDIE¹ de l'académie de Bordeaux et l'ESPE d'Aquitaine lancent un appel à projets unique pour l'année scolaire 2018 - 2019. Cet appel à projet CARDIE-ESPE réunit :

- L'appel à projets expérimentaux sur thématiques académiques ;
- L'adossement à la recherche ;
- Les procédures de reconduction de projets en cours ;
- L'accompagnement par le réseau académique CARDIE ;
- Le calendrier partagé CARDIE ESPE.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'académie de Bordeaux se caractérise par un dynamisme important avec des résultats aux examens de grande qualité mais les performances y demeurent encore contrastées selon les publics et les territoires. Au brevet des collèges 2017, la performance scolaire de l'académie est de deux points supérieure aux résultats nationaux avec des progrès dans chaque département mais se caractérise par des écarts entre eux de plus de cinq points. A l'issue de la scolarité obligatoire et du point de vue du socle commun, plus de trois élèves sur dix ne maîtrisent pas encore de manière satisfaisante la langue française et les langages scientifiques. Il en va de même pour les représentations du monde et de l'activité humaine ou bien encore les systèmes naturels et les systèmes techniques. Autant de fragilités ou d'impuissances pénalisantes pour une poursuite sereine dans le second cycle du secondaire.

Pour les séries professionnelles, malgré des performances d'ensemble supérieures au national, l'écart entre départements est là encore marqué. En moyenne, les lycées professionnels de l'académie réussissent moins bien que ce qui serait attendu compte tenu de leurs caractéristiques sociales et de niveau scolaire ; en outre, les LP aquitains mènent moins d'élèves de la seconde professionnelle au baccalauréat professionnel que la moyenne nationale à caractéristiques de population équivalentes. Il en va exactement de même pour les Bacs généraux, technologiques.

¹ CARDIE : « conseil académique recherche développement innovation et expérimentation ». Pour de plus amples informations : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/>

Parce que l'Ecole de la République se doit au plus profond de ses territoires de lutter contre les inégalités, développer les talents et les excellences, l'académie de Bordeaux s'est dotée d'un projet dont les deux premiers axes visent à améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses et à réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires.

Ces priorités ambitieuses de notre action collective pour permettre à tous nos élèves de trouver et cultiver leurs talents au cœur des valeurs de la République se retrouvent dans l'appel à projets CARDIE – ESPE 2018 – 2019.

Cette année et à titre expérimental, cet appel à projet est adressé à l'ensemble des unités éducatives de l'enseignement public de l'académie de Bordeaux et aux unités éducatives relevant de l'enseignement diocésain catholique de la Gironde.

1. APPEL A PROJETS EXPERIMENTAUX SUR THEMATIQUES ACADEMIQUES

Cette année, deux thématiques académiques assorties d'objets de travail et de cibles prioritaires vous sont proposées dans l'appel à projets CARDIE – ESPE 2018 – 2019 :

1.1 Thématiques académiques :

- **Thématique académique n°1 : Travail en réseaux et logiques de territoires au service des apprentissages**

La redéfinition du paysage éducatif avec le temps de la scolarité obligatoire et le redimensionnement de ses cycles, le temps du second cycle du secondaire ouvert et propédeutique à l'enseignement supérieur, mettent en évidence une nécessaire évolution des pratiques d'action collective au service de la réussite de tous nos élèves.

Le réseau constitue, à un moment donné, sur un territoire donné, une réponse pour éclairer un certain nombre de points aveugles que ce soit en matière de continuités d'apprentissages ou d'optimisation de parcours d'orientation.

Son efficacité repose sur la capacité de tous les acteurs à mobiliser efficacement leurs compétences ayant trait à la sociabilité professionnelle, à décroquer les modes d'organisation, à penser des réponses multiples à des difficultés de nature différente, à prendre des initiatives nécessitant de sortir des pratiques ordinaires.

Cette thématique peut donner lieu à expérimentation à tous les niveaux de la scolarité. Une attention particulière sera accordée à l'éducation prioritaire.

L'expérimentation pourra se définir dans une dimension territoriale, secteur ou circonscription du 1^{er} degré, ZAP, département, académie.

- **Thématique académique n°2 : L'organisation du temps et/ou des espaces scolaires au service des apprentissages**

L'organisation du temps et des espaces scolaires est définie par le code de l'éducation, livre V – titre 2 – section 1.

Inscrite dans ce cadre législatif, cette thématique est à dimension pédagogique ; elle porte sur les interactions possibles entre les espaces ou les temps scolaires et l'efficacité des acquis, la qualité du climat scolaire dans et hors la classe, l'ouverture aux autres et sur l'extérieur à des fins scolaires et éducatives, notamment du point de vue des parcours de l'école, du collège et des lycées (éducation artistique et culturelle, éducatif de santé, citoyen, santé, avenir).

Repenser les organisations dans, voire hors la classe, c'est chercher à poser différemment la relation aux espaces, au temps et à la pédagogie en faveur de la réussite scolaire et éducative de tous les élèves.

Cette thématique peut donner lieu à expérimentation à tous les niveaux de la scolarité. Une attention particulière sera accordée à l'éducation prioritaire.

1.2 Objets de travail :

Ces deux thématiques académiques pourront trouver une résonance particulière dans les objets de travail suivants :

- climat scolaire et apprentissages (pratiques pédagogiques et didactiques ; pratiques d'évaluation positive des acquis et des progrès des élèves) ;
- persévérance scolaire ;
- mobilisation de l'école autour des valeurs de la République ;
- Parcours éducatifs de l'école, du collège et des lycées.

Le numérique est une dimension transversale qui sera valorisée.

Ces objets de travail seront à préciser dans le document de candidature. Les thématiques académiques peuvent le cas échéant être croisées.

1.3 Cible prioritaire

Cette année, l'appel à projet CARDIE s'adresse prioritairement aux cibles suivantes :

- les unités éducatives et la ruralité;
- les continuités inter cycles ou inter degrés ;
- Les continuités « secondaire – supérieur ».

2. DOSSIERS DE CANDIDATURES A CARACTERE DEROGATOIRE :

Certains projets peuvent relever d'un cadre institutionnel et scientifique plus important, précisé par l'article L. 401-1 du code de l'éducation : « *Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.* »

NOTA : La demande assortie de l'objet de dérogation sera précisée dans le dossier de candidature.

3. APPEL A PROJET CARDIE – ESPE ET ADOSSEMENT A LA RECHERCHE :

Certaines candidatures peuvent nécessiter un adossement à la recherche. Ce principe dont l'ambition est de permettre un accompagnement théorique et scientifique des questionnements de terrain est reconduit.

A la demande des équipes concernées, un travail collaboratif spécifique peut être envisagé sous la forme d'un accompagnement d'enseignants chercheurs de l'ESPE ou des universités partenaires.

Les candidatures de projets adossés à la recherche seront assorties des éclairages suivants :

- Proposition d'une question professionnelle en lien avec l'une des deux thématiques académiques, ou sur un tout autre sujet spécifique à votre contexte et vos objectifs ;
- Précision des attentes en direction des enseignants-chercheurs.

NOTA : Ces candidatures seront adressées à la mission CARDIE dans le cadre de la procédure académique d'appel à projet (voir point n° 4). Une pré-expertise sera réalisée par le comité Formation continue et le comité Recherche de l'ESPE.

4. COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJET?

4.1 Retrait des dossiers

Le dossier de candidature est joint à l'envoi de l'appel à projets. Il est également téléchargeable sur le « Blog Cardie » à l'adresse suivante : <https://blogcabdx.ac-bordeaux.fr/innovexp/appel-a-projets-cardie-espe-2018-2019/>

Les porteurs de projet peuvent être des professeurs ou des personnels d'éducation, des personnels d'encadrement, des enseignants chercheurs.

4.2 Procédure de validation

Les candidatures seront analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'ESPE, puis soumis à validation par le Recteur selon les critères suivants :

- Le caractère novateur lié à une démarche expérimentale ;
- L'implication d'acteurs multiples et les modalités d'actions partagées ;
- Les modes d'apprentissage, les effets sur la réussite scolaire et éducative en lien avec les pratiques pédagogiques dans et hors la classe ;
- La potentialité à transformer les pratiques au sein de l'école, du réseau ou de l'établissement ;
- L'ouverture sur le territoire, les familles.

NOTA : Les projets retenus relèveront du seul dispositif de l'expérimentation et pour une durée maximale de 3 ans. Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas retenus.

5. RECONDUCTION DE PROJETS ET PROCEDURES

La demande de reconduction d'un projet en cours est soumise à la transmission d'un bilan d'étape à la mission CARDIE via l'application PERCEVAL **avant le 7 avril 2017 délai de rigueur.**

Ce bilan précisera entre autres dimensions :

- l'ingénierie de projet et ses éventuelles évolutions;
- les plus-values élèves en matière de réussites scolaires et éducatives assorties de quelques indicateurs macroscopiques;
- la nature des transformations des pratiques professionnelles et du développement professionnel des acteurs.

Les demandes de reconduction accompagnées de bilans seront analysées en commission académique réunissant la mission CARDIE, les IA-DASEN et l'ESPE, puis soumises à validation par le Recteur.

NOTA : Les projets retenus seront d'une durée maximale de 3 ans. Les projets émanant d'initiatives individuelles ainsi que les projets qui ne mobilisent que quelques élèves d'une classe, d'un niveau de classe ou d'une unité éducative ne seront pas reconduits

6. CALENDRIER PARTAGE CARDIE – ESPE :

Le calendrier 2018 - 2019 est commun à l'ESPE et à la mission CARDIE.

Les différentes procédures de communication et de saisie se font sous format informatique et sur l'application « PERCEVAL » via le portail « ARENA ».

Voir modalités et calendrier en annexe.

IMPORTANT : Pour les projets de réseau, un seul envoi et une seule saisie sur PERCEVAL seront à réaliser par l'équipe coordonnatrice du projet.

7. ACCOMPAGNEMENT PAR LE RESEAU ACADEMIQUE CARDIE

La mission CARDIE est dotée d'un réseau d'accompagnateurs formés. Ce réseau constitué de personnels d'enseignement, d'éducation et d'encadrement peut vous accompagner aux différentes étapes de votre démarche : en amont du projet pour une aide méthodologique à la conceptualisation, une identification des ressources et leviers à actionner, un repérage des critères d'évaluation ; pendant sa mise en œuvre, par des échanges qui permettent l'analyse réflexive du projet en cours, son guidage et sa régulation ; en aval du projet pour l'évaluation de ses effets et de ses plus-values, pour accompagner la sortie de l'expérimentation et reconnaître les compétences professionnelles développées par les équipes.

Les équipes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mission CARDIE.

Je vous remercie pour votre très précieuse contribution à l'accompagnement des initiatives pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves,

Le recteur



Olivier DUGRIP



Annexe :

- Déroulé du dépôt de dossier et calendrier « PERCEVAL »

Pièces jointes :

- « Dossier de candidature 2018 »
- « Trame pour bilan d'étape 2017 »
- « L'essentiel pour mieux comprendre l'innovation et l'expérimentation »

ANNEXE

Appel à projets expérimentaux CARDIE-ESPE 2018-2019

1. Dépôt de dossier :

Le dossier doit être communiqué sous format informatique au plus tard le 15 mars 2018

Nature du projet	Destinataires	Expéditeur
Projet 1 ^{er} degré	IEN de circonscription Mission CARDIE	Directeur d'Ecole
Réseau 1 ^{er} degré	IEN de circonscription Mission CARDIE	Le Directeur d'Ecole porteur du projet de réseau
Réseau inter cycles 1 ^{er} et 2 nd degré	IEN de circonscription Mission CARDIE	s/c du chef d'établissement « porteur » du projet de réseau
Projet 2 nd degré	Mission CARDIE	s/c du chef d'établissement
Réseau inter degrés du 2 nd degré	Mission CARDIE	s/c du chef d'établissement « porteur » du projet de réseau
Projet avec adossement à la recherche	Mission CARDIE	s/c du chef d'établissement

2. Calendrier PERCEVAL :

La saisie sur l'application « Perceval » devra être réalisée entre le 05 mars et le 30 mars 2018.

Calendrier lié à l'application Perceval				
Dates	Premier degré		Second degré	
	Directeur Ecoles	IEN	Porteurs de projet	Chefs établissement
Du 5 mars au 30 mars	1 - Bascule d'année 2 - Saisie des nouveaux projets sous couvert des IEN de circonscription 3 - Le bilan d'étape doit être joint à la demande de reconduction	1 - Bascule d'année 2 - Saisie des nouveaux projets 3 - Le bilan d'étape doit être joint à la demande de reconduction	1 - Saisie des nouveaux projets sous couvert des chefs d'établissement 2 - Le bilan d'étape est transmis au chef d'établissement pour une demande de reconduction	1 - Bascule d'année 2 - Saisie des nouveaux projets 3 - Le bilan d'étape doit être joint à la demande de reconduction 4 - Saisie des avis possible dès qu'un projet est saisi)
<i>Nota : la bascule d'année doit être obligatoirement faite avant la saisie de nouveaux projets ou la demande de reconduction</i>				
Du 31 mars au 06 avril		Saisie des avis sur les projets des écoles de leur circonscription.		Saisie des avis
Du 1^{er} mai au 31 mai	Instruction des projets			
Du 1^{er} juin au 30 juin	Commission académique de validation ; saisie des avis de la commission académique, saisie des avis et décisions du Recteur			
A partir du 1^{er} juillet	Mise à disposition de la décision du Recteur et des éditions des projets via « PERCEVAL ».			

RAPPEL :

Pour les projets de réseau, un seul envoi et une seule saisie sur PERCEVAL seront à réaliser par l'équipe coordonnatrice du projet.